



Syndicat Mixte  
Rivière Drôme  
& ses affluents

Nombre de membres en exercice : 31  
Nombre de membres présents : 20  
Quorum du vote : 14  
Nombre de membres votants : 17  
Date de convocation : 02/04/2025

**DELIBERATION N°04  
DU COMITE SYNDICAL  
SEANCE DU 16 AVRIL 2025**

**Carte 1 : GEMAPI hors digues**

L'an deux mil vingt-cinq, le seize avril à dix-huit heures, un Comité syndical s'est réuni à Aouste-sur-Sye, sous la présidence de Gérard Crozier.

**Conseil Départemental :** Mme Martine CHARMET ; MM. Daniel GILLES, Jacques LADEGAILLERIE

**Communauté de communes du Crestois, Pays de Saillans, Cœur de Drôme :** MM Gilles MAGNON, Jean-Philippe ROCHE, Frédéric TRON

**Communauté des communes du Diois :** Mme Anne-Line GUIRONNET, MM. Pascal BAUDIN, Alain BONNARD, André GIRARD, Gérard PERDRIX

**Communauté de communes du Val de Drôme :** Mme Régine CHALEAT, MM. Robert ARNAUD, Gilbert CHAREYRON, Gérard CROZIER, René ESTEOULLE, Jean-François FAURE, Francis FAYARD, Jean Marc PEYRET, Cyrille VALLON

**Autres présents :**

**SMRD :** Mmes Nelcy CHIROL, Anne GONGLOFF, Caroline JEANJEAN, MM. David ARNAUD, Julien NIVOU, Cédric PROUST

**Etaient excusés :**

**Conseil Départemental :** MM. David BOUVIER, Éric PHELIPPEAU

**Communauté de communes du Crestois, Pays de Saillans, Cœur de Drôme :** Mmes Agnès FOUILLEUX, Dominique MARCON, MM. Christophe LEMERCIER, Franck MONGE, Jean Pierre POINT

**Communauté des communes du Diois :** Mme Dominique VINAY, M. Daniel ROLLAND

**Communauté de communes du Val de Drôme :** MM. Claude AURIAS, Philippe CHAVE, David GARAYT, Jean SERRET

**OBJET : SOLLICITATION DE FINANCEMENTS POUR LA REALISATION DES PLANS D'ENTRETIEN DU LIT ET DES BERGES DE LA DROME ET DE SES AFFLUENTS (Végétation, atterrissements, renouée du Japon)**

Depuis l'année 2018, le SMRD met en œuvre des plans d'entretien dont les actions ont été définies dans des études menées au préalable. Trois thématiques sont prises en compte dans ces programmes :

- La lutte contre la renouée du Japon sur les cours d'eau Meyrosse et Gervanne :

Le budget estimé nécessaire pour cette année est de 15 000€ TTC tel qu'inscrit au budget 2025. L'Agence de l'eau et le Département de la Drôme sont les deux structures apportant leur soutien financier au SMRD. Le taux d'aide attendu de l'Agence de l'eau est de 30%. Celui du Département est de 25% (hors forfait de gestion).

- La gestion de la végétation de berges et des lits (Plan Pluriannuel d'Entretien, automne/hiver 2025/2026) :

Le Président propose de mettre en œuvre ce **nouveau programme, validé lors du comité syndical du 18 décembre 2024**, pour un montant prévisionnel de travaux de 136 000 € TTC pour la tranche 2025/2026 (prestation classique, 100 000 € + Tremplin insertion, 36 000 €). Ce montant est inscrit au budget 2025.

- La Gestion des atterrissements :

L'objectif visé par ces travaux est de procéder à l'entretien d'atterrissements végétalisés en vue de :

- Permettre au cours d'eau d'exprimer sa dynamique latérale, assurant l'hétérogénéité et la dynamique des milieux et des faciès ;
- Favoriser le dépôt/reprise des matériaux, garant de la continuité sédimentaire et du maintien du profil en long ;
- Lutter contre les phénomènes locaux d'incision et la mise à nu du substratum ;
- Maitriser le risque inondation/érosion en favorisant le ralentissement dynamique des crues, en garantissant la capacité hydraulique des zones à enjeux inondation et en limitant les sollicitations au droit des enjeux et ouvrages prioritaires.

Le montant prévisionnel de cette tranche est estimé à 48 000 € TTC. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2025.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité :

- ACCEPTE de lancer la réalisation des travaux ;
- DIT que les crédits sont prévus au budget 2025 ;
- SOLLICITE les subventions les plus élevées possibles auprès de l'ensemble des financeurs ;
- AUTORISE le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Le Président du SMRD  
Gerard Crozier

SYNDICAT MIXTE DE LA RIVIERE  
DROME ET DE SES AFFLUENTS